

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE FONT ROMEU ODEILLO VIA

L'an deux mille DIX NEUF,

Le VINGT NEUF JANVIER à DIX HUIT HEURES

Le Conseil Municipal de la Commune de FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sale de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DÉMELIN, Maire

Date de la convocation : 24 JANVIER 2019

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 11  
Ayant pris part aux délibérations : 18

**ETAIENT PRESENTS** : Monsieur Jean-Louis DÉMELIN, Maire ;  
Messieurs Michel SARRAN, Monsieur Jean-Luc CARRERE, Mme Katell MATET, Adjoint,  
Messieurs, Mesdames Jean-Louis SARDA, Bruno ROBERT, Yvette IGLESIS, Pascal  
TISSANDIER, Daniel VERGES, Jean Michel LATUTE, Martine PIERA  
Absente excusée : Annick BAUDCHON.

**Avaient procuration** : M. DÉMELIN de Mme LUQUIENS, M. SARRAN de Mme RIVOT, M.  
CARRERE de M. CHAUSSE, M.SARDA de Mme LESAVRE, Mme IGLESIS de Mme BRETON,  
M. ROBERT de M. CÔ, Mme PIERA de M. RIFF.

### **DEL-2019-006 DEMANDE DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL D'UN AGENT DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire EXPOSE que par courrier en date du 15/01/2019, un agent rattaché au Service Urbanisme Travaux Aménagement Durable, Technicien Principal 2<sup>ème</sup> classe, sollicite un passage à temps partiel de droit à hauteur de 80% d'un temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019.

Monsieur le Maire RAPPELLE que l'autorisation d'exercer des fonctions à temps partiel de droit à 80% peut être accordée jusqu'au 3<sup>ème</sup> anniversaire de l'enfant.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- PREND ACTE de la demande de l'agent d'exercer ses fonctions à temps partiel de droit à 80%,
- DIT qu'un arrêté individuel sera établi en conséquence.

Fait à FONT ROMEU ODEILLO VIA le 30 Janvier 2019

Le Maire,  
Jean-Louis DÉMELIN

